



**FRANCE**  
Collectivités

MOBILIER URBAIN - MATÉRIEL & JEUX

# PORTIQUE 2 M 2 BALANÇOIRES

Réf : J300P/A



Année de fabrication : 2025

**FRANCE COLLECTIVITÉS**  
Adresse : L'Alphatis I, 55A All. de l'Argentine,  
30900 Nîmes  
Téléphone : 04 30 65 01 79

# UTILISATION

Référence : J300P  
Page : 1/13

**Tranche d'âge :** LE PORTIQUE 2 M s'adresse aux enfants de **3 à 8** ans, sous surveillance obligatoire de personnes majeures.

**Site interdit :** terrain pentu.

**Profil du sol :** il doit être plan.

**Nature du sol :** revêtement amortissant adapté à la hauteur de chute du jeu qui est de **1.30 m**, correspond à la hauteur de chute maximum.

**Espace libre à respecter :** aucun obstacle étranger au jeu (exemple : une branche d'arbre...) ne doit se situer sur une hauteur de 1.80 m au-dessus du jeu et au-dessus de la zone d'impact.

**Zone d'impact :** la surface d'atténuation de l'impact est décrite page « **SURFACE D'IMPACT** »

**Niveau zéro :** se référer au marquage indiqué sur les montants de la structure.

**Traitement du bois structurel :** bois traité en autoclave classe 4, garantie décennal contre le pourrissement.

Pour autant le bois est un matériau vivant, une simple fissure ne pourra constituer une raison suffisante pour changer la pièce du jeu, et ne nuit ni à sa longévité, ni à son utilisation. L'entretien et le contrôle sont à respecter selon la page « **MAINTENANCE ET ENTRETIEN** »

**Remarque :** conserver la notice de montage pour avoir la référence des pièces et l'enregistrement des contrôles et/ou changement de pièce.

**Conformité :** ce jeu est conforme aux normes NF EN 1176-1 : 2017 et EN 1176-2 : 2017 régies par le décret n°94-699 du 10.08.1994 Et décret n°2019-1077 du 30.09.2019.

## **AVERTISSEMENT :**

**L'ensemble de ce document doit être archivé et utilisé pour la maintenance, les contrôles d'entretien et doit être remis à l'administration en cas de demande.**

# CONDITIONNEMENT

Référence : J300P  
Page : 2/13

## LISTE DES COLIS

Colis n°1 : 2 panneaux E + 2 balançoires F  
+ notice de montage + visserie



colis n°2 : 4 pieds B



Colis n°3 : 2 pieds C + 2 montants D

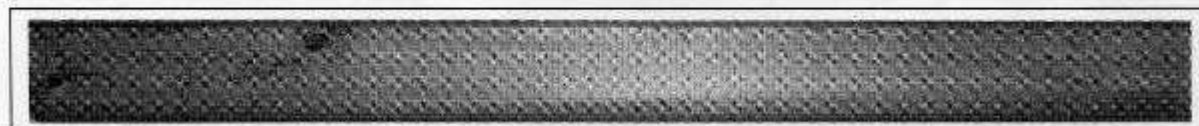


D



C

Colis n°4 : 1 poutre A



# VISSERIE

Référence : J300P  
Page : 3/13

VUE	DESIGNATION	DIMENSION	QUANTITE
	BOULON TRCC	10 X 160	2
	BOULON TRCC	10 X 110	4
	BOULON TRCC	10 X 80	2
	VIS PENTURE	7 X 40	8
	RONDELLE	Ø 10	8
	ECROU	Ø 10	8
	CACHE VIS	Ø 10	2
	CACHE ECROU	Ø 35	10

## MAINTENANCE

- Le contrôle et la maintenance sont à distinguer en 3 niveaux :

- 1 ; contrôle de routine ;
- 2 ; contrôle fonctionnel ;
- 3 ; contrôle annuel.

Le contrôle et la maintenance doivent être réalisés par des **personnes compétentes et habilitées**, suivant les consignes du fabricant et suivant **l'article 6.1.4 de la EN 1176-1 : 2017**.

- La sécurité des équipements de jeux est fortement conditionnée par leur état et par leur entretien. Donc, ils doivent faire l'objet d'une inspection régulière et d'une maintenance préventive périodique.
- La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement et en fonction d'autres facteurs qui sont par exemple, une utilisation intensive, du vandalisme, un équipement situé près de la mer, la pollution de l'air, l'âge de l'équipement.
- Pour les aires de jeux soumises à un usage intensif ou étant l'objet de vandalisme, l'inspection ou la maintenance tel que le contrôle visuel de routine, **doit être renforcée donc devenir quotidienne**.
- Si, lors du contrôle, il est constaté l'existence de graves détériorations menaçant la sécurité des enfants, il est recommandé d'y remédier sans délai. Si cela n'est pas possible, il convient d'empêcher toute utilisation de l'équipement par son immobilisation ou son retrait.
- De même, il faut prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'utilisation ou le démontage du jeu est incomplet et pendant la maintenance.

# ENTRETIEN

Référence : J300P  
Page : 5/13

ENTRETIEN	
FREQUENCE	TRAVAUX
<p>TOUTES LES SEMAINES OU HEBDOMADAIRE <b>Contrôle de routine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle de la propreté de l'aire de jeux</li> <li>- contrôle de l'état de surface des bois (poncer les échardes)</li> <li>- contrôle des pièces manquantes ou cassées</li> <li>- vérifier la stabilité de la structure</li> <li>- maintenir à niveau les matériaux meubles particuliers</li> <li>- ramassage des verres cassés et d'autres débris</li> </ul>
<p>TOUS LES 1 A 3 MOIS <b>Contrôle fonctionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle du serrage des écrous et des vis</li> <li>- vérification de la présence systématique des bouchons de protection</li> <li>- contrôle de la tension des cordes et retendre si nécessaire</li> <li>- contrôle d'usure de chaque élément du jeu</li> </ul>
<p>TOUS LES ANS <b>Contrôle annuel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle des fondations</li> <li>- nettoyage complet du jeu</li> <li>- renouvellement des peintures le cas échéant</li> <li>- remplacement des pièces usées ou défectueuses</li> <li>- (exemple : barreau, lame de plancher, corde, glissière...)</li> </ul>

# MONTAGE 1

Référence : J300P  
Page : 8/13

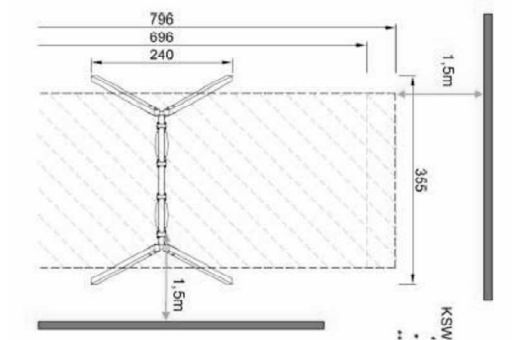
## AVERTISSEMENTS

- la conformité aux exigences de sécurité de ce produit étant fortement conditionnée par son installation, il est impératif de respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans la présente notice.
- Il est indispensable de veiller notamment aux différents assemblages pouvant entraîner des risques de coincement.
- Les fixations et réglages définitifs doivent être réalisés de manière à éliminer les ouvertures ou espaces compris :
  - entre 8 et 25 mm pour le coincement de doigt
- la non observation de ces consignes entraînera la responsabilité de l'installateur en cas d'accident.

**Même sous contrôle d'accompagnateurs majeurs, un enfant peut courir vers des utilisateurs sur balançoire.**

Faisant suite aux recommandations données au 4.2.8.2.1 de l'EN 1176-1:2017, il convient d'installer des délimitations telles que les clôtures pour décourager les enfants d'atteindre directement le portique.

Il convient que les clôtures soient installées à au moins 1,5 m du bord du siège de la balançoire et à 1,5 m de la limite de la zone d'impact



**Nous vous suggérons autre qu'une clôture de matérialiser par une couleur au sol.**

## MONTAGE 2

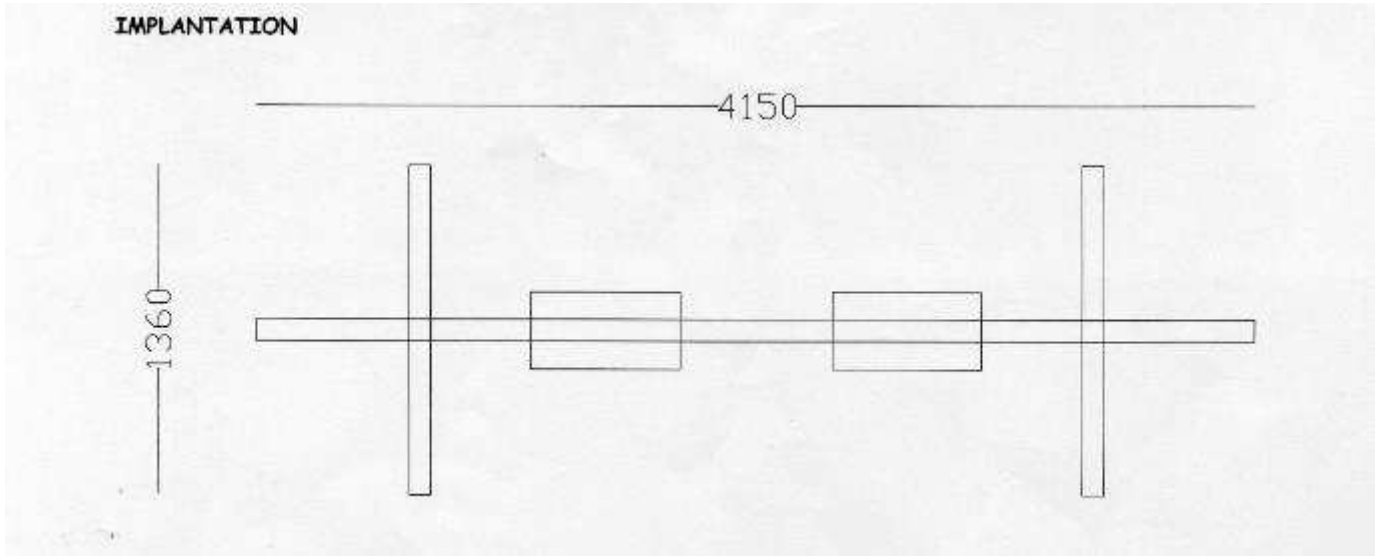
Référence : J300P

Page : 9/13

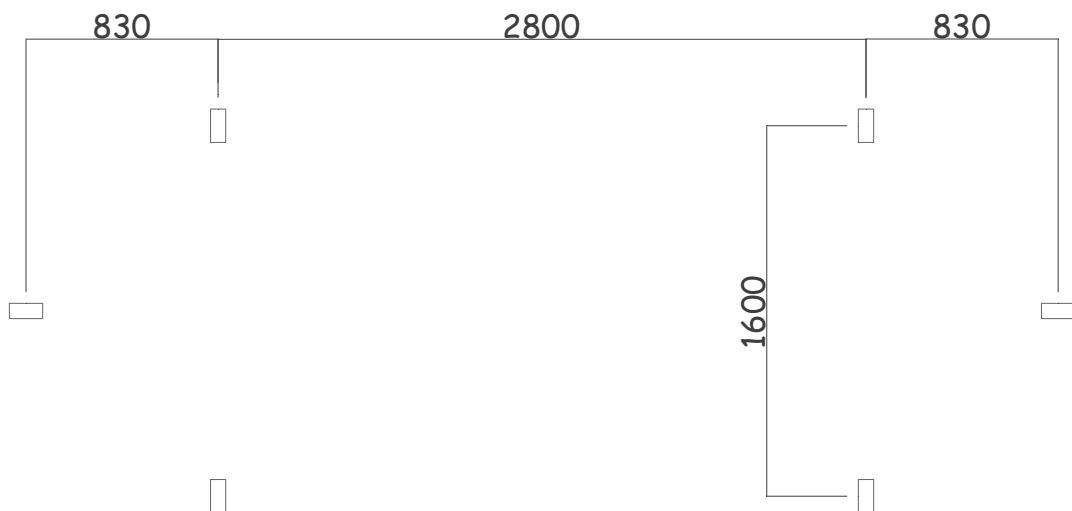
- Fixer les **4 pieds B** sur la **poutre A** avec **2 boulons TRCC 10 X 160 + 2 rondelles Ø10 + 2 écrous Ø10**
- Fixer les **2 montants D** sur les **4 pieds B** avec **4 boulons TRCC 10 X 110 + 4 rondelles Ø10 + 4 écrous Ø10 + 4 caches écrous Ø35**
- Fixer les **2 panneaux E** à chaque extrémité du portique avec **8 vis penture 7 X 40**
- Fixer les **2 pieds C** sur ces **2 panneaux E** avec **2 boulons TRCC 10 X 80 + 2 rondelles Ø10 + 2 écrous Ø10 + 2 caches boulons Ø10**
- Fixer les **2 balançoires F** sur la **poutre A**, avec les **4 crochets sur roulement à billes**, fixer les **4 caches écrous Ø35**



# IMPLANTATION SCELLEMENT



Les cotes indiquées correspondent aux cotes de fond de fondation



## TROU DE SCELLEMENT

Nombre : 6

Diamètre : 30 cm

Profondeur : 35/39cm

Dosage béton : 300 kg/m<sup>3</sup>

Remarque : pour les poteaux inclinés, prévoir une réserve de 300X500 au lieu de 300X300



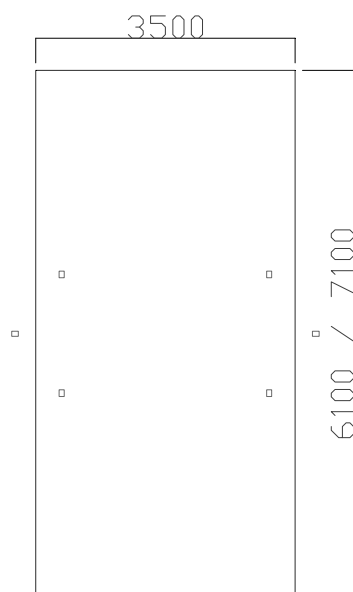
# SURFACE D'IMPACT

Références : J300P  
Page : 11/13

## REMARQUE :

Sous tous les équipements d'aires de jeux caractérisés par une hauteur de chute libre supérieure à 600 mm, une surface d'atténuation de l'impact est requise sur la totalité de la surface d'impact.

## SURFACE D'IMPACT DU JEU :



—	Matériau synthétique
	Surface d'impact à couvrir : <b>22 m<sup>2</sup></b>
	Largeur : 3.50 m
	Longueur : 6.10 m
—	Matériau meuble
	Surface d'impact à couvrir : <b>25 m<sup>2</sup></b>
	Largeur : 3.50 m
	Longueur : 7.10 m

## MATERIAUX A UTILISER :

Exemples de matériaux couramment utilisés pour l'atténuation de l'impact et hauteurs de chute critiques correspondantes :

Matériau (1)	Description mm	Epaisseur minimale (2) mm	Hauteur de chute Critique mm
Gazon/terreau naturel			≤ 1000 (4)
Fragments d'écorce	Granulométrie de 20 à 80	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Copeaux de bois	Granulométrie de 5 à 30	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Sable (3)	Granulométrie de 0.25 à 2	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Gravier lavé (3)	Granulométrie de 2 à 8	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Autres matériaux et autres épaisseurs	Selon essai effectué conformément à l'EN 1177		Hauteur de chute critique telle que soumise à l'essai

1) Matériaux convenablement préparés pour l'utilisation en aires de jeux pour enfants.

2) Pour les matériaux meubles particuliers, ajouter 100 mm à l'épaisseur minimale pour tenir compte du déplacement (voir 4.2.8.5.1).

3) Sans argile ou sédiment sans arête. La granulométrie peut être identifiée au moyen de l'essai au tamis, selon l'EN 933-1. (voir l'annexe G)

4) Voir la note 2 au 4.2.8.5.2.



# LIVRET D'ENTRETIEN

Référence : J300P  
Page : 12/13

## INSPECTION :

Nom de l'agent :

Date :

	BON	MAUVAIS	REMARQUES
Aspect de surface			
Fixations			
Stabilité			
Intégrité générale			
Propreté			
Intégrité des marquages			
Essai de fonctionnement			
Sol/contrôle niveau zéro			
Autres			

## MAINTENANCE :

Nom de l'intervenant :

Date :

	Réalisation travaux		REMARQUES
	OUI	NON	
Nettoyage			
Remise en état des surfaces			
Resserrage fixations			
Lubrification pièces mobiles			
Remise au niveau zéro			
Marquage			
Mise hors service			
Dépose totale			
Protection scellements			

# LIVRET D'ENTRETIEN 2

## REPLACEMENT DES PIÈCES

N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité

## REMISE EN SERVICE

Nom du réparateur :

Date :

Contrôle et réception de la réparation :

Nom :

Date :

Signature :